

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 28 Décembre 2016 A 19 heures</p>
--

Convocation du 16 décembre 2016
Affichage du 2 janvier 2017

Le **28 décembre 2016 à 19 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Jean-Luc MINIER
Françoise FAU par Patrice VICART, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia ALLARD - CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Sonia ALLARD - CARREAU

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2016. Tous les membres présents signent le registre.

En préambule, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'hospitalisation de l'un de ses membres, Catherine RAVIER-LETENDART et fait lecture du message transmis à la secrétaire générale à l'attention du Conseil Municipal de ce soir.

Au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le Maire demande d'avoir une pensée pour Catherine dans ces moments difficiles pour elle et lui souhaite un prompt rétablissement. Une carte est mise à disposition de tous pour qu'elle lui parvienne avant la fin de l'année.

- Convention entre le collège de Toucy, la commune de Toucy et l'association ZUMBA'T.
- Fusion du SIAEP de la région de Toucy : élection de 4 délégués.
- Nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes Coeur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre et Forterre Val d'Yonne et de l'extension à la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy : élection des délégués communautaires représentant la commune de Toucy.

MAIRIE DE TOUCY**CONVENTION ENTRE LE COLLEGE DE TOUCY, LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ZUMBA'T (DE 2016 103)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention conclue à compter du 01/09/2016 jusqu'au 31/08/2017 entre le Conseil Départemental de l'Yonne, le Collège Pierre Larousse de Toucy, la commune de Toucy et l'association ZUMBA'T ayant pour objet :
l'utilisation de locaux scolaires et voies d'accès (gymnase du collège) en vue exclusivement d'une activité soit culturelle, soit sportive, soit sociale ou socio-éducative définie comme la pratique de la zumba par l'association ZUMBA'T dans les conditions définies à l'article 1 de la convention.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLEANTS COMMUNAUX SIEGANT A LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE (DE 2016 104)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/0673 des 14 et 17 novembre 2016 portant création d'un nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eaux potable de la Région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Bléneau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Charny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Mailly la Ville, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Asnières sous Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges sur Yonne,

Considérant qu'un nouveau syndicat mixte dénommé "Fédération Eaux Puisaye-Forterre" issu de la fusion des syndicats mentionnés ci-avant sera créé au 1er janvier 2017,

Considérant que le comité syndical est composé de délégués élus par les six comités de secteur qui constituent des commissions locales d'eau et que chaque comité de secteur est composé de deux délégués titulaires élus et de deux délégués suppléants élus, désignés par chacune des communes composant le secteur,

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux suppléants qui représenteront la commune au sein du comité de secteur de Toucy dont elle dépend qui désignera les délégués devant siéger au conseil syndicat de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre,

Suite à la lecture de la lettre d'intention de Jean-Luc Minier par le Maire, Gilles Demersseman partage la nécessité d'être attentif collectivement aux évolutions possibles des orientations dans la gestion de l'eau, il souligne la vigilance à avoir, nécessaire, pour préserver l'intérêt des consommateurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants :

- Messieurs Gérard GALLET et Jean-Luc MINIER se portent candidats pour être délégués titulaires

MAIRIE DE TOUCY

- Madame Françoise FAU et Monsieur Gérard PIESYK se portent candidats pour être délégués suppléants.

Après avoir procédé au vote,

Délégués titulaires :

Nombre de votants : 23 Suffrages exprimés : 22 Blanc : 1

Gérard GALLET : 18 voix

Jean-Luc MINIER : 22 voix

Délégués suppléants :

Nombre de votants : 23 Suffrages exprimés : 23

Françoise FAU : 23 voix

Gérard PIESYK : 23 voix

Le Conseil Municipal

DESIGNE :

- Gérard GALLET et Jean-Luc MINIER, délégués communaux titulaires
- Françoise FAU et Gérard PIESYK, délégués communaux suppléants

ELECTION DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE (DE 2016 105)

Avant de passer à l'élection des délégués communautaires pour la nouvelle communauté de communes « Puisaye-Forterre », le Maire rappelle l'importance d'avoir des délégués défendant la commune qu'ils représentent face aux 92 membres qui y siègeront désormais et les 14 délégués de la nouvelle commune Charny Orée de Puisaye. Il déplore l'application de la règle du « passer outre » de M. le Préfet pour l'installation expresse de cette nouvelle communauté de communes et également la perte d'un représentant pour les communes de Toucy, St Fargeau, Pourrain et Champignelles au regard du nombre d'habitants qu'elles comptent.

Vu l'arrêté interpréfectoral N°PREF/DCPP/SRC/2016/0555 du 25 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre et Forterre-Val d'Yonne à l'exception de la commune de Merry-sur-Yonne et de l'extension à la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye, des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Vu l'arrêté N°PREF/DCPP/SRC/2016/0723 du 16 décembre 2016 constatant la détermination du nombre et la répartition des sièges de délégués communautaires au sein de la communauté de communes de « Puisaye-Forterre » créée par l'arrêté interpréfectoral N°PREF/DCPP/SRC/2016/0555 du 25 octobre 2016, notamment l'article 1^{er} qui précise que le conseil communautaire de la communauté de communes « Puisaye-Forterre » compte au 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux, un total de 92 sièges, dont 5 sièges pour la commune de Toucy.

Considérant que la commune de Toucy disposant de 6 délégués communautaires au niveau de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection pour attribuer les 5 sièges au sein du nouvel EPCI (communauté de communes de Puisaye-Forterre) à compter du 1^{er} Janvier 2017.

MAIRIE DE TOUCY

Vu l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, précisant que dans les communes dont le conseil municipal est élu selon les modalités prévues au chapitre III du titre IV du livre 1er (dispositions spéciales aux communes de 1000 habitants et plus), si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus, à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Considérant que l'élection des 5 conseillers communautaires a lieu au scrutin de liste à 1 tour, proportionnel à la plus forte moyenne.

Monsieur le Maire appelle au dépôt de listes dont les suivantes sont enregistrées :

Gilles Demersseman rappelle le travail effectué ensemble et les positions communes prises par les délégués de Toucy jusqu'à ce jour. Il souligne l'importance de respecter aussi la représentation démocratique de la population Toucycoise au sein de la nouvelle Communauté de Communes. C'est le sens et l'esprit de son engagement.

- Une liste composée de : Gilles DEMERSSEMAN
- Une liste composée de : Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret suivi du dépouillement :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de votes nuls et blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Quotient électoral : 4,6 (23 : 5 sièges)

Résultat du scrutin :

- liste de Gilles DEMERSSEMAN : 3 voix
- liste de Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE : 20 voix

Attribution des sièges à la représentation proportionnelle :

- liste de Gilles DEMERSSEMAN : 0 siège (3 voix : $4,6 = 0,65$)
- liste de Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE : 4 sièges (20 voix : $4,6 = 4,34$)

Attribution du siège restant à la plus forte moyenne :

- liste de Gilles DEMERSSEMAN : 0 siège (3 voix : 1 siège = 3)
- liste de Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE : 1 siège (20 voix : 5 sièges = 4)

MAIRIE DE TOUCY

Sont élus en tant que délégués représentant la commune de Toucy au sein de la nouvelle communauté de communes de "Puisaye-Forterre" :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ❖ Mardi 3 janvier 2017 | 19 h 00 urbanisme |
| ❖ Vendredi 6 janvier 2017 | 19 h 00 Vœux du maire à la Halle aux Grains |
| ❖ Samedi 7 janvier et 8 janvier 2017 | Expo Pierre Larousse à la Halle aux Grains |
| ❖ Vendredi 13 janvier 2017 | 18 h 30 enregistrement jeu des 1 000 € à la Halle aux Grains |
| ❖ Mercredi 18 janvier 2017 | 19 h 00 Election du Président de la Nouvelle Communauté de communes Puisaye-Forterre à St Fargeau |
| ❖ Dimanche 22 janvier 2017 | 1 ^{er} tour élection primaire du PS à la Halle aux Grains |
| ❖ Mercredi 25 janvier 2017 | 20 h Conseil Municipal |
| ❖ Dimanche 29 janvier 2017 | 2 ^{ème} tour élection primaire du PS à la Halle aux Grains |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 00.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

CONVENTION ENTRE LE COLLEGE DE TOUCY, LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ZUMBA'T (**DE_2016_103**)

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLEANTS COMMUNAUX SIEGANT A LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE (**DE_2016_104**)

ELECTION DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE (**DE_2016_105**)